

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON
Le 2 octobre 2020 sous la présidence du maire Pierre MATHES

Subventions aux associations

Attribution à l'unanimité

Subventions aux associations communales

BOULE SÉRANDONNAISE : 450€

CLUB "LOU MICALET" : 1 000€

COMITÉ DES FÊTES : 4 000€

L'ARBRE DU RENARD : 500€

SOCIÉTÉ DE CHASSE : 700€ + 500€ d'aide exceptionnelle pour des difficultés de trésorerie sur les années antérieures à 2020

LE VERGER MICALET : 250€

Subventions aux associations locales

Aujourd'hui Pour Demain (activités et animations au sein de l'E.H.P.A.D. de Neuvic) : 60€

Chorale des Gorges : 60€

Espoirs Paysans : 100€

Anciens Combattants en Algérie : 60€

Jeunesses musicales de France : 60€

La Dordogne de Villages en Barrages : 200€

La Truite Neuvicoise : 60€

Collège de Neuvic : 100€

Les Passagers du Vent de Neuvic (activités éducatives et culturelles) : 150€

Les P'tites Crapouilles (assistantes maternelles) : 100€

L'amicale du personnel de l'E.H.P.A.D. de Neuvic sollicite une subvention. Le conseil municipal souhaite avoir des précisions.

Subventions à diverses associations qui en ont fait la demande

Accompagnement en soins palliatifs (19) : 50€

Croix Rouge (19) : 100€

Ligue contre le cancer (19) : 100€

Pompiers Humanitaires - Liban : 100€

Prévention routière : 50€

Secours Populaire (19) : 100€

SOS Violences Conjugales : 30€

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers : 50€

Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (19) : 30€

Aide aux communes – contractualisation 2021-2023

Le conseil départemental s'implique dans une politique d'investissement pour aménager le territoire et s'engage pour une période de 3 ans (contractualisation 2021-2023) à aider les communes dans leurs projets.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide les investissements suivants :

2021 : réaménagement des locaux de la mairie

2022 : travaux de voirie

2023 : 1^{ère} tranche d'une résidence autonomie.

Délégation au maire

Après avoir délibéré, 10 voix pour, le conseil municipal autorise le maire à :

PROCEDER à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts jusqu'à 250 000€

DECIDER la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de Haute Corrèze Communauté.

Le conseil municipal désigne :
Monsieur Eric GENCE, délégué titulaire
Madame Christiane PARTAUD, déléguée suppléante

Mise en place du règlement du cimetière

Le conseil municipal prend connaissance du règlement du cimetière élaboré par une commission composée d'élus. Ce règlement sera affiché au cimetière et prend effet à compter du 01/11/2020.

Le prix des concessions et cases de columbarium **cinquantenaires** (effet au 02/10/2020) est établi comme suit :

Concession 1m50X2m50 = 160€

Concession 2m50X2m50 = 390€

Case de columbarium = 900€

Adopté à l'unanimité.

Régularisation foncière

Aliénation du CR de la Renaudie

Le conseil municipal a approuvé la mise à enquête publique de l'aliénation du CR de la Renaudie pour une superficie de 294m², désigné l'enquêteur public, Monsieur André Choury lors de sa séance du 25/06/2020.

Le prix de cession est fixé, 10 voix pour, à 88€, estimation faite par la SAFER.

Régularisation foncière à Gratte-Bruyère

→ Suite aux travaux réalisés à Gratte-Bruyère (place de retournement) parcelles C958,959, 985 et DNC, afin de régulariser les divisions cadastrales, le conseil municipal, après avoir délibéré, 10 voix pour, décide :

D'ACQUERIR les parcelles C1040 appartenant à Monsieur Jean-Claude Monange. C1042 appartenant à Monsieur Didier Bordes et C1045 appartenant à Madame Sylvie Bourotte. Ces parcelles seront acquises en contrepartie de l'euro symbolique avec dispense de versement.

→ Suite aux travaux réalisés à Gratte-Bruyère, il y a lieu de procéder à un échange d'emprises avec Monsieur Jean-Claude MONANGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

CONSTATE la désaffectation de la parcelle C numéro 1047 issue du domaine public communal

PRONONCE son déclassement DECIDE d'en céder la propriété à Monsieur Jean-Claude MONANGE en échange des parcelles cédées par ce dernier à la Commune contre le versement de l'euro symbolique par acte séparé

DIT que les mutations seront réalisées par actes en la forme administrative établis par le cabinet MCM CONSULT et recueillis par le maire en sa qualité d'Officier ministériel et que les frais inhérents seront à la charge de la Commune.

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

CU au Verdier

Monsieur Boshuyzen souhaite réhabiliter une ancienne maison située au Verdier. Le certificat d'urbanisme a été refusé car le terrain n'est pas desservi par les réseaux d'eau et d'électricité.

Le conseil municipal a demandé des devis au Riffaud et à la Diège. Dans l'attente du devis de la Diège, la décision du montant de la participation du propriétaire, des syndicats et de la commune est remis à une prochaine séance.

Commissions thématiques intercommunales

Haute Corrèze Communauté propose la participation de conseillers municipaux à des commissions communautaires.

Sont proposés :

Commission ressources : Pierre MATHES, titulaire, Eric GENCE, suppléant

Commission économie et attractivité : Eric GENCE, titulaire, Carole COLAS, suppléante

Commission proximité et citoyenneté : Henri CHARBONNEAU, titulaire, Christiane PARTAUD, suppléante

Commission préservation de l'environnement : Bernard BOUROTTE, titulaire, Didier REYMONDOUX, suppléant

Commission aménagement de l'espace : Vincent MOULIER, titulaire, Florence SERVE, suppléante

Sculpture

Le conseil municipal, 10 voix pour, accepte le devis de "Au bois Dom's" de 2 980€ pour une sculpture en métal représentant une buse variable, d'environ 1.10 d'envergure, à poser au belvédère de gratte-Bruyère.

Demande d'un particulier pour un lampadaire à Douniol

Le conseil municipal prend connaissance de 2 devis établis par le Syndicat de la Diège pour la pose d'un lampadaire à Douniol :

Soit 2 067,46€ pour l'extension de l'éclairage public

Soit 4 126.74€ pour l'installation d'un mat d'éclairage public de source photovoltaïque

Le conseil municipal remet sa décision

Désignation d'un représentant et d'un suppléant pour l'Association des Gorges de la Haute Dordogne et pour l'entreprise d'insertion

Sont désignés : Bernard BOUROTTE, représentant, Vincent MOULIER, suppléant